Envoyé en préfecture le 07/02/2023
Reçu en préfecture le 07/02/2023
Publié le
ID : 064-226400018-20230207-AS2023_ELEPRES2-AI

PYRENEES ATLANTIQUES
LE DEPARTEMENT

Publié le 14-02-2023

SOLIDARITÉS HUMAINES
DIRECTION DE L'AUTONOMIE
SERVICE ÉQUIPEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

Référence : DAUT-SESMS-MEPA

ARRETE AS2023_ELEPRES2
Fixant les tarifs journaliers « hébergement aide sociale » de l'EHPAD LE PRE SAINT GERMAIN à NAVARRENX

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

VU – Le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L. 342-1, L. 342-3 et suivants ;

VU – Le Règlement Départemental d'Aide Sociale ;

VU – La convention d'aide sociale signée en date du 18 novembre 2022 entre l'Association et le Conseil départemental ;

Sur proposition de Madame la Directrice générale adjointe chargée de la Direction générale adjointe des Solidarités humaines :

ARRETE :

Article 1 :

Le tarif journalier **« hébergement » aide sociale de l'EHPAD LE PRE SAINT GERMAIN** à Navarrenx est fixé, **à compter du 1er janvier 2023**, à **56.77 €.**
Ce tarif est opposable aux bénéficiaires de l'aide sociale accueillis dans l'établissement.

Article 2 :

Tout recours éventuel contre les tarifs ainsi fixés devra parvenir au Secrétariat du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale d'Aquitaine, sous peine de nullité, dans le délai d'un mois à compter de la notification du présent arrêté.

Article 3 :

Monsieur le Directeur général des Services,
Madame la Directrice générale adjointe des Solidarités humaines,
Madame la Payeuse départementale,
sont chargés, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site https://publication-actes.le64.fr et notifié à l'établissement concerné.

PAU, le

Signé par : Claude FAVREAU CD64
Date : 07/02/2023
Qualité : Adjoint à la DGA en charge des Solidarités Humaines